



FICHE PROGRAMMATION

AFGES - LE RISQUE ESG : L'ESSENTIEL

Public

Auditeur(trice), Chargé(e) de mission, Commissaires aux comptes, Contrôleur(euse) de gestion, Directeur(trice)/Responsable administratif(ve) et financier (e)

Prérequis

Avoir des connaissances générales bancaires

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
Avoir un panorama des actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.
Appréhender les évolutions futures des marchés financiers relatives au risque ESG.
Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Contenu

PARTIE 1 : INTRODUCTION/ CONTEXTE, MISE EN OEUVRE, PERSPECTIVES

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
Appréhender les impacts potentiels des risques ESG sur les autres risques.

Contexte d'encouragement de l'investissement durable.

Définition des risques ESG :

- Risque environnemental

- Risque physique
- Risque de transition

- Risque social
- Risque de gouvernance

Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques :

- Effet sur les risques financiers (crédit, marché, liquidité).
- Effet sur les risques non financiers (risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de réputation).

Typologie des impacts pour la banque dus au risque ESG :

- Pertes résultant de l'augmentation du nombre de défauts.
- Perte de trading
- Pertes dues à des besoins de trésorerie
- Pertes dues au risque opérationnel
- Pertes dues au risque stratégique.
- Pertes dues au risque de réputation.

Recensement des principaux obstacles actuels au développement de l'investissement durable.
Le constat pragmatique de la CE sur la nécessité d'adapter le dispositif d'encadrement du risque ESG.

PARTIE 2 : MESURES EUROPÉENNES POUR L'ENCADREMENT DU RISQUE ESG

Objectifs pédagogiques

Avoir un panorama des actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.

Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.

Contexte :

Divulgaration d'indicateurs clés sur le risque ESG au niveau international.

Mise à la disposition des investisseurs et consommateurs de données sur la durabilité de qualité et faciles d'utilisation.

Prise de décision fondée sur des preuves.

Renforcement de la convergence réglementaire internationale.

Promotion de la transparence et de la fiabilité des produits financiers durables.

PARTIE 3 : LA TAXONOMIE EUROPÉENNE SUR LES ACTIVITÉS DURABLES

Objectifs pédagogiques

Connaître la taxonomie UE permettant d'identifier les activités durables

Connaître les nouvelles contraintes ESG à respecter

Panorama des accords de Paris sur l'investissement durable.

Objectifs de la taxonomie.

Règlement (UE)2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.

Activités économiques durables sur le plan environnemental :

- Critères de durabilité environnementale des activités économiques.
- Application des critères de durabilité environnementale des activités économiques dans les mesures publiques, les normes et les labels.
- Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les formations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
- Transparence des produits financiers qui promeuvent les caractéristiques environnementales dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
- Transparence d'autres produits financiers dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
- Transparence des entreprises dans les déclarations non financières.

Objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.
- La transition vers une économie circulaire.
- La prévention et la réduction de la pollution.
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Activités habilitantes.

Notion de GAR (Green Asset Ratio)

KPI et critères ESG

Calendrier de mise en œuvre

PARTIE 4 : ÉVOLUTION DU CADRE PRUDENTIEL AUTOUR DU RISQUE ESG

Objectifs pédagogiques

Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.

Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.

Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Exigence de publication sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Rapport de l'EBA pour inclure les risques environnementaux dans le SREP.

Rapport de l'EBA sur le traitement prudentiel des actifs "verts"

Évolutions CRR2

Évolutions CRR3

Pilier III ESG

Feuille de route pour les banques :

- Révision de leurs stratégies commerciales en relation avec leurs clients cibles, nouveaux produits, etc.
- Intégration du risque ESG dans l'appétit aux risques.
- Adaptation des marques et création de stratégies de développement durable.
- Mise en place de cadres réglementaires actualisés tout au long de leurs chaînes de valeur.

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact :

Province Sud

☎ 24 31 35

✉ entreprises@cci.nc

Province Nord

☎ 42 68 20

✉ formation-nord@cci.nc

- Prise en compte de la durabilité dans la stratégie d'entreprise et la configuration organisationnelle.
- Gouvernance
- Ajustement du portefeuille de produits et de clients.
- Identification /classification des actifs durables.
- Intégration des critères ESG dans le scoring de clientèles.
- Offre de financement durable aux clients
- Refinancement avec les instruments durables
- Pris en compte de l'ESG (risque) dans la tarification et la gestion des risques.
- Prise en compte des risques ESG dans la charge du capital.
- Prise en compte de critères ESG dans le processus de distribution (y compris MiFID).
- Reporting des risques ESG propres et de leur impact aux autorités de contrôle et aux parties prenantes.
- Gestion des données ESG.

PARTIE 5 / SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Synthèse de la journée

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc